

Patinage de vitesse Canada

« Bénévolat »

Titre de la politique : Politique des bénévoles	Politique n° : VOL 300
Date d'approbation : 17 janvier 2003	Pages : 4
Date d'approbation de la version en vigueur : 17 janvier 2003	
Date de la dernière révision : 17 janvier 2003	

1. **OBJECTIF**

Présenter un cadre de référence qui encourage les personnes à offrir leurs services de bonne grâce et sans obligation.

2. **PORTÉE**

La présente politique touché toutes les personnes qui offrent bénévolement de Participer aux activités de l'Association.

3. **DÉFINITION**

Un bénévole est une personne qui de son plein gré et sans rémunération contribue aux buts et objectifs de l'Association.

4. **PRINCIPE**

4.1 PVC croit qu'il est important de répondre aux besoins des personnes pour fins de croissance et de perfectionnement personnels.

4.2 PVC croit que pour assurer sa croissance présente et éventuelle, l'engagement des bénévoles est essentiel à l'atteinte des buts et objectifs de l'Association.

4.3 PVC croit qu'il a une responsabilité de contribuer au développement d'un cadre de référence social au niveau de la communauté.

5. **ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

PVC s'engage a créer un climat qui valorise les personnes qui bénévolement offrent leurs services au niveau des activités de l'Association.

6. DISPOSITIONS

6.1 Recrutement :

PVC assurera un environnement positif pour l'engagement des bénévoles dans notre sport par l'entremise de la diffusion et de la mise en oeuvre de ses politiques.

PVC assurera la promotion de ses principes et de ses valeurs afin que les personnes intéressées connaissent et comprennent le processus auquel elles se sont engagées.

PVC offrira la possibilité de se joindre à l'Association en reliant le site Web de PVC à d'autres sites de bénévoles.

6.2 Reconnaissance :

PVC s'assurera que ses bénévoles comprennent l'importance de leur contribution à l'Association grâce à la mise en œuvre de sa politique de reconnaissance et de récompenses.

PVC doit s'assurer que les bénévoles éventuels se développent de manière positive à la suite de leurs expériences au sein de l'Association en les informant de l'importance de leurs actions avec une évaluation annuelle.

6.3 Conservation :

PVC s'assurera du développement de bénévoles compétents pour un engagement continu et un leadership au niveau de l'Association.

PVC prendra les mesures nécessaires afin de développer un sentiment d'affection pour les bénévoles au sein de l'Association.

PVC protégera ses bénévoles en détenant une assurance nécessaire.

7. EXAMEN ET APPROBATION

7.1 Le Conseil d'administration de Patinage de vitesse Canada et le directeur général examineront la présente politique sur une base annuelle.

7.2 Responsable du développement original de la politique : Daniel
Gingras

Approuvée : 17/01/2003

MISE EN OEUVRE - NOM DE LA POLITIQUE

Mise en oeuvre survient :	Responsabilité :	Éléments à traiter :
Annuelle	Bureau national	Fournir une copie révisée de la politique et de la mise en oeuvre à chaque association-membre pour fins de diffusion aux membres. Réviser notre assurance afin d'assurer que les bénévoles soient protégés lorsqu'ils s'impliquent au niveau de l'organisation PVC.
Annuelle	Comité de développement des membres	Élaborer un programme de promotion afin de partager les éléments positifs d'être un bénévole et l'utilité de leurs actions. Revoir le site Web de PVC et s'assurer d'un lien avec d'autres sites canadiens de bénévoles.
Après chacune des compétitions	Bureau national	Envoyer une lettre de remerciement au comité organisateur au nom de PVC pour souligner leur implication au niveau de l'organisation d'une compétition nationale.
Annuelle	Comité des récompenses	Reconnaître l'implication des bénévoles méritant en assurant la promotion du Prix John Hourdis et de certificats.